

## DEMANDE DE PERMIS DE RACCORDEMENT AUX CONDUITES PUBLIQUES

### REGLEMENT NUMERO 284-2019

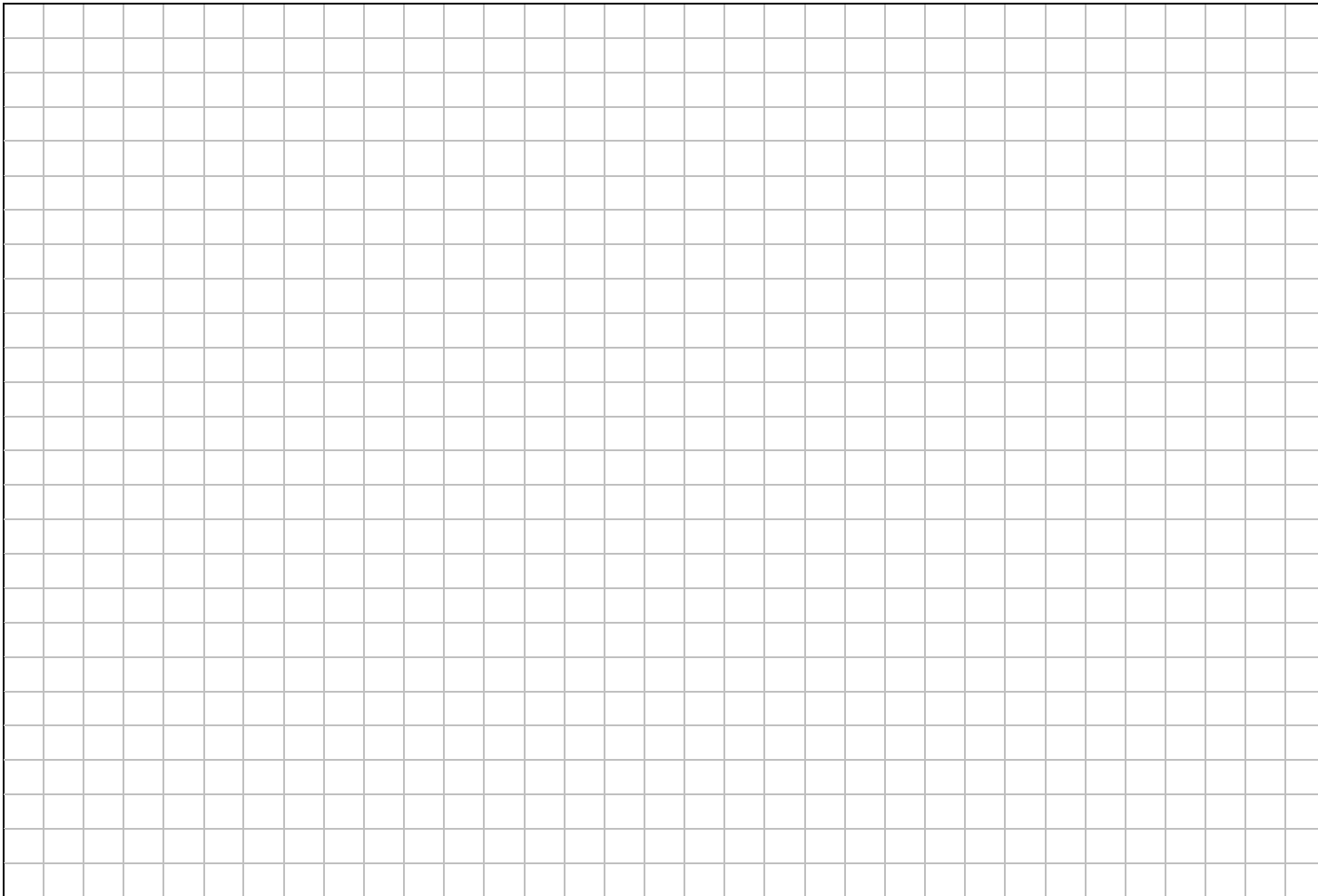
Date de la demande :	
<b>PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE</b>	<b>REQUÉRANT</b> Propriétaire <input type="checkbox"/>
Adresse :	Nom :
Numéro(s) de lot :	Adresse :
	Ville :
	Téléphone :
	Courriel :
<b>*** Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration est obligatoire pour pouvoir déposer une demande. ***</b>	

TRAVAUX	EXÉCUTANT DES TRAVAUX
Description des travaux :  Aqueduc ..... <input type="checkbox"/> Égout pluvial ..... <input type="checkbox"/> Égout sanitaire ..... <input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/>	Même que requérant <input type="checkbox"/>
	Nom :
	Adresse :
	Ville :
	Téléphone :
	Courriel :
	Numéro RBQ :
Date début des travaux :	Date prévue fin des travaux :

AQUEDUC		
Type de tuyau : <input type="checkbox"/> Cuivre rouge de type K, mou, sans soudure, étiré à froid <input type="checkbox"/> Polyéthylène haute densité (160 lbs), bleu sans joint, utilisé avec manchon d'insertion en acier inoxydable		
<i>La profondeur de la conduite doit être d'au moins 1,80 mètre et devra être d'une seule pièce entre le robinet de service et la vanne d'arrêt à l'intérieur du bâtiment.</i>		
Diamètre du tuyau :		
Nombre de logements	Nombre d'étages	Diamètre du tuyau en mm (po)
1	1	20 (¾) <input type="checkbox"/>
2, 3, 4, 5, 6	-	38 (1½) <input type="checkbox"/>
7 à 24	-	50 (2) <input type="checkbox"/>

ÉGOUT	
<u>Pluvial</u> Type de tuyau : Type de manchon :	<u>Sanitaire</u> Type de tuyau : Type de manchon :
<i>Le diamètre, la pente et la charge hydraulique maximale d'un branchement à l'égout doivent être établis d'après les spécifications du Code de Plomberie du Québec pour les égouts de bâtiment. En aucun cas, le diamètre du branchement privé à l'égout ne pourra être supérieur au diamètre du branchement municipal.</i>	
<i>Tout propriétaire doit demander au Service des travaux publics, la profondeur et la localisation de la canalisation municipale d'égout en face de sa propriété avant de procéder à la construction de sa partie de branchement à l'égout et des fondations de son bâtiment et le propriétaire est responsable de vérifier les niveaux sur place.</i>	
<i>Il est interdit d'employer des coudes à angle de plus de 22,5 degrés dans un plan vertical ou horizontal lors de l'installation d'un branchement d'égout.</i>	

DOCUMENT REQUIS	REÇU
Un plan de localisation du bâtiment et du stationnement, incluant la localisation des branchements d'égout désirés, ainsi que l'emplacement des drains et des puisards.	<input type="checkbox"/>
Dépôt de 300 \$ qui sera remis suite à la réception du certificat d'inspection du Service des travaux publics.	<input type="checkbox"/>
<b>*** Avant de remblayer tout branchement, le propriétaire doit en aviser le Service des travaux publics quarante-huit (48) heures à l'avance. Les inspections faites en dehors des heures normales de travail seront aux frais du propriétaire. ***</b>	



SIGNATURE	NOM DU REQUÉRANT (EN LETTRES MOULÉES)